

Bulletin de mise en candidature au conseil d'administration

Rôle des membres du conseil d'administration

- a) L'administrateur est élu pour un mandat de deux (2) ans. Il participe aux délibérations lors des assemblées du conseil et y exerce son droit de vote.
- b) Il participe le plus souvent possible aux activités de la Chambre de commerce.

Conditions de mise en candidature et d'éligibilité

- 1) Tout membre qualifié peut soumettre sa candidature au comité de nomination au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale.
- 2) Le présent bulletin de mise en candidature doit être dûment complété et signé par le candidat ainsi que par trois (3) autres membres qualifiés de la Chambre.
- 3) L'original de ce bulletin doit être déposé à la permanence de la CCIBC, au 1271 avenue Bourgogne, à Chambly, au plus tard le 7 juin 2018, à 16 h 30.

Ayant pris connaissance du rôle des administrateurs du Conseil d'administration et des conditions de mise en candidature et d'éligibilité, je désire poser ma candidature au poste d'administrateur de la CCIBC pour :

- Seulement le mandat 2018-2019 Le mandat 2018 à 2020

**Un seul choix de réponse est possible*

Nom de l'entreprise:	
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Titre/Occupation:	
Téléphone	Télécopieur :
Courriel :	

Signature du candidat ou de la candidate _____

Appuyé(e) par les trois (3) membres qualifiés suivants :

Nom et entreprise	Signature
Nom et entreprise	Signature
Nom et entreprise	Signature